

Conseil de l'ED DSP
12 juillet 2021, 10h00

Ordre du jour

- 1. Approbation du CR du conseil du 8 mars 2021
- 2. Information sur la direction adjointe sur le site de Rennes
- 3. Retour sur l'évaluation HCERES
- 4. Bilan sur les campagnes de soutien aux doctorants
- 5. Bilan des CSI
- 6. Bilan Campagne Contrats doctoraux ordinaires
- 7. Formations : bilan et perspectives
- 8. Organisation de la Master Class
- 9. Informations budgétaires
- 10. Composition jury de thèse
- 11. Vie des sites
- Questions diverses

Membres du Conseil de l'école doctorale DSP

NOM	Prénom	Qualité	Site	Emargement
CICILE-DELFOSE	Maire-Laure	Directrice	Rennes	présente
LOTTI	Brigitte	Directrice adjointe	Lorient/Vannes	présente
HAUTEBERT	Joël	Directeur adjoint	Angers	présent
SERANDOUR	Isabelle	Directrice adjointe	Brest	présente
LEROUX	Mylène	Directrice adjointe	Nantes	présente en visio
ROBERT-CUENDET	Sabrina	Directrice adjointe	Le Mans	présente en visio
MEUDIC	Morgane	Gestionnaire de direction	Rennes	présente
BOSSE-PLATIERE	Isabelle	IODE	Rennes	présente
LE FLOC'H	Guillaume	IDPSP	Rennes	présent
NICOLAS	Martial	Doctorant	Nantes	présent en visio
CADDEO	Julie	Doctorante	Nantes	présente en visio
ALLAIRE	Frédéric	CDMO	Nantes	présent en visio
JANIN	Marc	Magistrat	Rennes	présent en visio
VISIER	Claire	Arènes	Rennes	excusée
LEBOIS	Audrey	IDPSP	Nantes	excusée
NEGREL	Pierre	Doctorant	Angers	démissionnaire
BOISSEAU-PICHOT	Bertille	Doctorante	Angers	excusée
ZIEGLER	Véronique	Gestionnaire UBO	Brest	excusée
LEVREL	Adeline	EDAGO	Rennes	excusée

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 8 mars 2021

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des votants le procès-verbal du conseil du 8 mars 2021.

2. Information sur la direction adjointe sur le site de Rennes

Suite à l'avis favorable du Conseil du 8 mars dernier, les candidatures de Marie-Laure CICLE-DELFOSSÉ à la direction de l'ED DSP, et de Nathalie HERVE-FOURNEREAU à la direction adjointe de l'ED DSP sur le site de Rennes ont été validées par les instances de tous les établissements concernés.

3. Retour sur l'évaluation HCERES

Pour la région Bretagne, Madame Cicile-Delfosse a reçu le rapport provisoire le 21 mai dernier. Il est fidèle aux échanges avec le comité d'expert lors de sa visite de l'ED. Un certain nombre de points forts et de points faibles à améliorer ont été relevés :

Point forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un adossement à des unités de recherche reconnues et investies dans l'accompagnement de leurs doctorants.</i> • <i>Un important vivier d'encadrants habilités à diriger des recherches.</i> • <i>Une offre de formation variée et de qualité.</i> • <i>De nombreux partenariats avec les professions juridiques et le monde socio-économique favorisant la préparation à la poursuite de carrière hors milieu académique.</i> • <i>Une autoévaluation de grande qualité et un véritable projet.</i> • <i>Une bonne insertion professionnelle des docteurs.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Un manque de visibilité et d'affirmation en raison d'une organisation construite sur une logique de site.</i> • <i>Peu de manifestations communes permettant de renforcer le sentiment d'appartenance à l'école.</i> • <i>Une organisation et une composition disparates des comités de suivi individuel laissées à l'initiative des directeurs de thèse et unités de recherche.</i> • <i>Un sentiment de distance des doctorants des pôles périphériques et une école de ce fait mal identifiée comme médiatrice en cas de conflits.</i> • <i>Un budget ne permettant pas à l'école de développer pleinement sa propre politique doctorale.</i> • <i>Une durée des thèses encore insuffisamment maîtrisée.</i>

Les recommandations formulées par le comité d'expert sont les suivantes :

« À l'attention de l'école doctorale,

Dans les missions qui lui sont attribuées par l'arrêté de 2016, l'école doctorale doit s'affirmer davantage comme le moteur de pratiques et de procédures plus homogènes entre les sites, aussi dans un souci d'accroître sa visibilité auprès des doctorants. Le comité Hcéres recommande par exemple d'organiser une rentrée commune et un jury unique pour l'attribution des contrats doctoraux accordés par les établissements et de mettre en place un prix de thèse de l'école. Il recommande également d'harmoniser la composition et l'organisation des comités de suivi individuel et de rendre, par le règlement intérieur, l'entretien obligatoire dès la première année d'inscription. Il suggère aussi de communiquer davantage sur le rôle de médiation de l'ED.

L'offre de formation, très riche, pourrait faire l'objet de davantage de fléchage ou d'une présentation sous forme de « forfait » afin de mieux accompagner les doctorants dans leurs parcours de formation. L'école doit également veiller à ce que les formations transversales proposées par le collège doctoral soient bien en phase avec son périmètre disciplinaire, en particulier en ce qui concerne l'initiation à l'éthique et à l'intégrité scientifique. Il conviendrait également d'étoffer la formation méthodologique en histoire du droit. Enfin, il serait bénéfique de faciliter la participation des doctorants des pôles périphériques aux manifestations et formations organisées à Rennes. Il serait peut-être envisageable de regrouper davantage les formations et de prendre en charge les nuitées des doctorants venant de loin.

À l'attention des établissements,

Le comité Hcéres recommande aux établissements co-accrédités de doter l'école doctorale des moyens financiers et humains suffisants afin qu'elle puisse accomplir l'ensemble des missions qui lui incombent et développer une politique doctorale propre. Il conviendrait pour cela de prévoir une partie fixe plus conséquente et de tenir compte, pour la part variable, de la durée réelle des thèses en droit et science politique ainsi que du nombre de doctorants salariés bénéficiant légalement d'une durée prolongée pour réaliser leur thèse. À l'exemple d'autres établissements, le financement par doctorant pourrait par exemple être étendu à quatre années. Le comité recommande aussi aux établissements d'associer plus étroitement l'école aux prises de décisions stratégiques : budgétaires, logistiques et scientifiques. Enfin, le comité Hcéres appelle les tutelles à faire un effort supplémentaire en matière de contrats doctoraux pour le domaine droit et science politique et de confier leur attribution à un jury unique piloté par l'école doctorale, ce qui n'implique pas nécessairement de les mutualiser ».

Des observations formulées par la direction de l'école doctorale seront annexées à ce rapport. Il y est rappelé que le bureau et le conseil sont les lieux d'une politique doctorale harmonisée et effective sur tout le périmètre de l'école doctorale notamment (CSI, offre de formation, livret du doctorant) qui se conjugue avec un suivi de proximité des doctorants sur chaque site. La direction de l'école doctorale souligne à cet égard qu'elle entend bien maintenir et développer des événements spécifiques réunissant les doctorants des divers sites et créer ainsi d'utiles synergies. La reconduction d'une Master Class chaque année est envisagée ; la prochaine édition est prévue à Vannes en décembre 2021. De même, un prix de thèse dont le principe acté durant la période actuelle n'a malheureusement pu être mis en œuvre en raison du large périmètre bi-régional sera organisé sur la région Bretagne chaque année. Enfin, une réflexion est en cours concernant les modalités d'attribution des contrats doctoraux dans le cadre du redimensionnement bi-régional.

Pour les Pays de la Loire, Madame Mylène Leroux a reçu le rapport provisoire le 1^{er} juin dernier. Il est assez similaire, reflétant une appréciation globalement positive :

Point forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> • <i>La cohérence disciplinaire de l'ED et son fort attachement aux UR.</i> • <i>Une gouvernance structurée et collégiale.</i> • <i>Une bonne communication externe et interne.</i> • <i>Un catalogue de formations diversifié (bien qu'encore insuffisamment orienté sur l'après-thèse non académique).</i> • <i>Un accueil et des animations adaptées (Journée d'accueil, Master Class) quoique peu nombreuses.</i> • <i>L'encouragement et le financement des initiatives des doctorants et de la mobilité sortante.</i> • <i>Une bonne insertion professionnelle à trois ans.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>L'hétérogénéité des procédures de recrutement selon les sites.</i> • <i>Un nombre important de doctorants (dix) par encadrant même si le taux d'encadrement par HDR impliqué dans une direction de thèse est bon en moyenne.</i> • <i>L'insuffisance d'exploitation des résultats des enquêtes d'insertion professionnelle.</i> • <i>L'insuffisance des dispositifs d'information et de préparation concrète aux carrières non académiques, y compris internationales.</i> • <i>Une durée des thèses laissez longue, bien qu'en diminution.</i> • <i>Des moyens insuffisants pour développer sa politique doctorale et renforcer son attractivité.</i>

Les recommandations formulées par le comité d'expert sont les suivantes :

À l'attention de l'école doctorale,

- *identifier les bonnes pratiques dans le recrutement des doctorants et les homogénéiser autant que possible entre les différents sites (sans pour autant centraliser et mettre en commun les contrats doctoraux).*
- *poursuivre les efforts déployés pour réduire le nombre de doctorants par encadrant et la durée de thèses (dans le respect de la diversité des situations).*

- *développer davantage l'information et l'offre de formation concrète destinée à préparer les doctorants à l'après-thèse, en particulier en vue d'une insertion professionnelle non-académique, y compris internationale, notamment à travers ses partenariats et réseaux.*
- *exploiter davantage les résultats des enquêtes d'insertion professionnelle des docteurs afin de mieux accompagner les doctorants dans leur projet professionnel.*

À l'attention des établissements,

= doter la future ED DSP ligérienne de davantage de moyens afin de lui permettre de réaliser l'ensemble de ses missions et de développer sa politique doctorale.

Il serait notamment souhaitable qu'elle bénéficie de locaux dédiés, propres à renforcer chez les doctorants un sentiment d'appartenance, ainsi que de moyens humains à hauteur minimale de 0,5 poste équivalent temps plein administratif. Il serait également bénéfique d'augmenter le nombre de contrats doctoraux alloués aux disciplines du droit et des sciences politiques.

Les rapports définitifs du HCERES seront transmis très prochainement.

4. Bilan sur les campagnes de soutien aux doctorants

Plusieurs campagnes d'aide à la mobilité ont été proposées aux doctorants :

Mobilité sortante Pôle Région Bretagne (4 janv.26 févr.)	3200€ attribués à l'ED 2 demandes	Lauréat A. POLICE (Arènes) <i>Mobilité vers le Canada (GRIDEQ)</i> 3200€
Mobilité sortante Pôle doctoral de Rennes et Rennes Métropole Guichet unique (1 ^{er} avr. 31 mai)	7200€ attribués à l'ED (3200€ Pôle doctoral de Rennes et 4000€ Rennes Métropole) 2 demandes	Lauréats A. DEMY (Arènes) : 2800 € <i>Mobilité vers la Belgique (Centre de recherche SPIRAL)</i> M. EL KACHOU (CDA) : 2 400 € <i>Mobilité vers le Liban (Université libanaise francophone)</i>

Toutes les demandes formulées ont pu être satisfaites. Le reliquat non consommé de 2000€ sera redistribué aux autres écoles doctorales pour satisfaire les demandes classées en liste complémentaire.

La campagne aide à la mobilité entrante proposée par Rennes Métropole n'a fait l'objet d'aucune demande pour l'ED DSP.

L'Ecole doctorale a également lancé sa campagne d'aide à la mobilité internationale et nationale et de soutien aux initiatives des doctorants (6 - 28 mai) :

Mobilité internationale	2 demandes	Lauréats A.POLICE (Arènes) 1000€ <i>Mobilité vers le Canada (GRIDEQ)</i> G. DARDIER (Arènes) 500€ <i>Mobilité vers les Canada (Université du Québec)</i>
Mobilité nationale	2 demandes	Lauréat A.MEVEL (Arènes) 500€ et 175€ <i>Mobilités à Toulouse et Vénissieux</i>
Soutien financier	Organisation de colloques 2 demandes	Les dystopies et le droit (Nantes) : 920€ Le droit et l'incertitude (Angers) : 500 €

A cela s'ajoutent 3 demandes de financement d'un atelier d'écriture en droit social (IODE) acceptées à hauteur de 100 € chacune.

Une nouvelle campagne de soutien aux doctorants sera lancée par l'école doctorale en septembre.

5. Bilan des CSI

Au 8 juillet 2021, pour le site de Rennes, 69 rapports de CSI ont été réceptionnés par l'Ecole doctorale, 37 sont encore en attente et 2 rapports émettent un avis défavorable.

Pour le site de Brest, la moitié des rapports a été reçue. Madame Serandour évoque un dossier compliqué à l'UBO avec un Directeur de thèse suspendu de ses fonctions pendant 4 mois.

Sur chacun des sites de Vannes-Lorient et du Mans, 3 rapports restent encore en attente de réception. Les autres sont favorables.

Pour Angers, à ce jour il n'y a pas d'avis défavorable. Monsieur Joël Hautebert évoque le cas d'un doctorant sous CDO démissionnaire.

Pour Nantes, le site a réceptionné 72 rapports. Aucun rapport du laboratoire CDMO n'a été reçu, la gestionnaire étant absente. Mme Leroux fait état d'un dossier compliqué avec un directeur de thèse dont l'éméritat a été refusé et ne faisant plus partie du laboratoire.

La remontée des CSI se poursuit afin de procéder aux réinscriptions dès le mois de septembre.

6. Bilan Campagne Contrats doctoraux ordinaires

Sur le site de Rennes, la campagne contrats doctoraux ordinaires 2021 a été clôturée le 15 juin avec un délai jusqu'au 1^{er} juillet pour la transmission de la note du mémoire. Huit candidatures ont été déposées sur le site TheseBretagneLoire dont une a été refusée car le directeur de thèse est rattaché à l'IEP et donc non personnel UR1, conformément aux règles édictées par l'Université. Les auditions se sont déroulées sur le site de Rennes le 5 juillet et ont été présidées par Monsieur Joël Hautebert, que Madame Cicile-Delfosse remercie vivement.

Pour rappel, 4,5 contrats doctoraux ont été attribués par l'Université Rennes1. Ce sont donc 4 candidats qui ont été placés en liste principale, dont 2 pour l'IODE, 1 pour ARENES et 1 pour l>IDPSP. Les 3 autres candidatures sont placées en liste complémentaire.

Pour le demi-contrat doctoral, un accord a été trouvé entre les instances des Université Rennes 1 et UBO afin d'ajouter deux demi-contrats et de proposer un support entier. Mme Cicile-Delfosse s'en félicite car c'est un nouveau contrat doctoral pour l'école doctoral DSP qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la création de nouvelles synergies entre sites, comme l'évaluation HCERES nous y invite. Le Vice-président de l'UBO et le Vice-Président de Rennes1 ont émis un avis favorable sous deux conditions : la formalisation d'une convention de codirection entre enseignants-chercheurs des deux établissements et un effet mémoire pour l'établissement dans lequel ne serait pas inscrit le doctorant. Un nouveau concours a donc été ouvert le 1er juillet pour une clôture le 12 juillet prochain. Madame Isabelle Bosse-Platière

souligne qu'il est dommage que l'information n'ait pas été communiquée plus tôt. Mesdames Marie-Laure Cicile-Delfosse et Isabelle Sérandour précisent que les délais pour valider cette proposition de financement n'ont malheureusement pas permis d'aller plus vite et que ce support soit inscrit dans le premier concours, solution souhaitable à l'avenir.

Par ailleurs dans le cadre de la campagne ARED, deux projets ont été retenus, l'un de l'IODE financé à 50 % dans le cadre du Labex CominLabs et l'autre d'Arènes.

Sur le site de Nantes, 4 contrats doctoraux ont été attribués (dont un contrat doctoral handicap). A la suite d'une demande de précision de Monsieur Nicolas Madame Leroux souligne que, conformément à la réglementation en vigueur (Décret n° 2016-1173 du 20 août 2016), le contrat doctoral « prend effet dans l'année qui suit la première inscription en doctorat, sauf dérogation accordée par le conseil académique ».

Sur le site du Mans, l'attribution du contrat doctoral attribué à l'ED se fera en septembre. Madame Robert-Cuendet regrette à cet égard l'absence d'harmonisation du calendrier entre les divers sites à laquelle il serait bon de remédier.

Sur le site d'Angers, deux contrats doctoraux ont été attribués, l'un en droit public et l'autre en droit privé.

Sur le site de Lorient/Vannes, Madame Lotti précise qu'il n'y a malheureusement pas eu de contrat doctoral cette année.

Sur le site de Brest, 1,5 CDO a été accordé. Le concours ouvert pour le contrat entier a reçu trois candidatures. Le doctorant classé en premier ayant reçu auparavant un CDO de l'Université de Caen s'est désisté. Le demi-contrat restant est couplé avec celui de l'UR1 dans le cadre du concours actuellement ouvert.

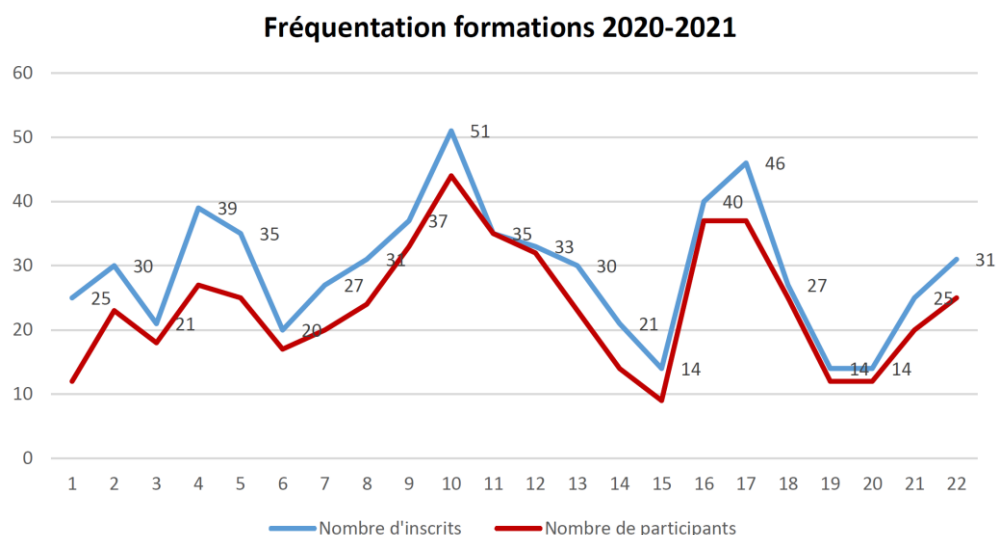
7. Formations : bilan et perspectives

Le catalogue 2020/2021 a proposé 21 formations qui se sont toutes déroulées en visioconférence, compte tenu du contexte sanitaire. Ce moyen a permis aux doctorants de chacun des sites de participer à ces sessions. Plus précisément ont été dispensés :

- 3 séminaires dans le cadre de la formation disciplinaire approfondie (deux en philosophie et théorie du droit, une en sociologie du droit)
- 6 conférences sur des questions d'actualité
- 9 formations sur la méthodologie du doctorat (6 en droit et 3 en science politique)
- 4 conférences sur l'insertion professionnelle : CNU, CNRS, Magistrature, Avocature.

2 formations ont dû être reportées cette année en raison d'indisponibilités des enseignants formateurs.

La fréquentation aux formations est très satisfaisante :

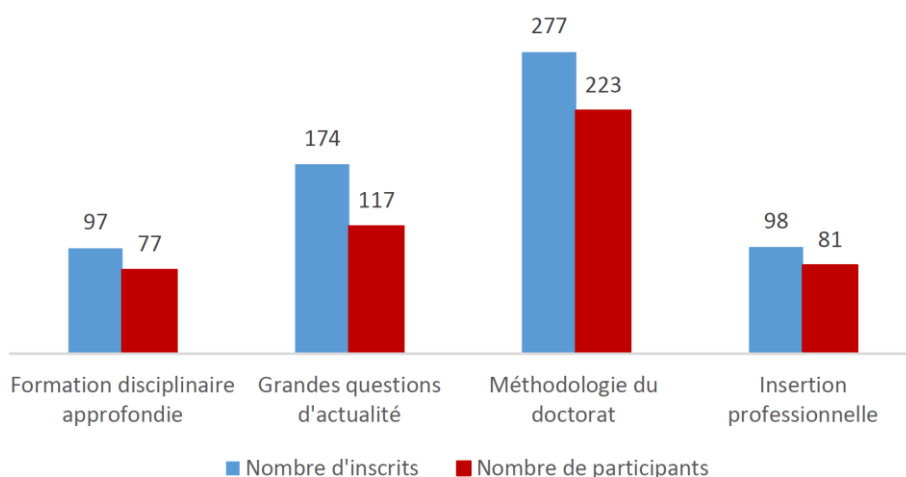


Entre 17 et 67 participants par formation (Plan de thèse : formation dupliquée), hors formations spécifiques.

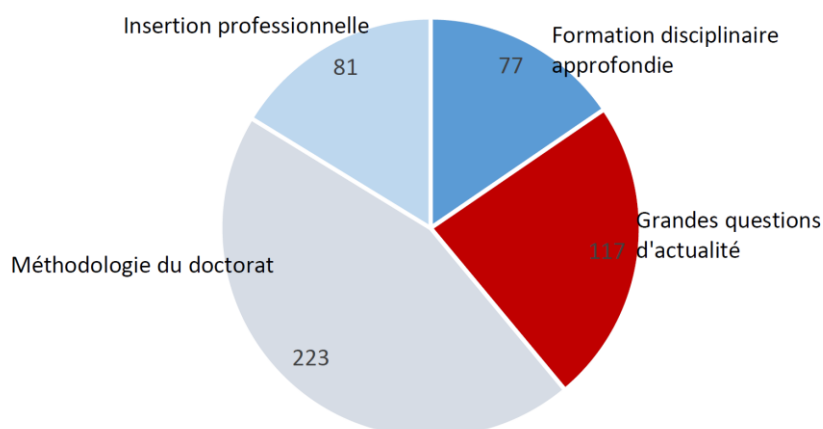
Au total, on comptabilise 514 participants (en moyenne 25 par formation) pour un total de 646 inscrits (soit un ratio de 80 %).

Comparaison avec l'année 2019-2020 : 16 formations ; 446 inscriptions et entre 300 et 350 participations.

Fréquentation par type de formation



Participation par type de formation



La gestion des inscriptions s’est faite directement sur la plateforme Améthis, ce qui est une nouveauté pour les doctorants mais a permis un meilleur suivi. Une communication est, de plus, réalisée sur le site de l’Ecole doctorale et l’information est diffusée par mail chaque mois. Madame Cicile-Delfosse remercie à cet égard la gestionnaire, Morgane Meudic, du travail effectué. Tous ces outils ont porté leurs fruits.

Des enquêtes ont de plus été envoyées systématiquement après chaque session et le taux de retour est excellent. Il avoisine les 100 % pour nombre de formations et sinon on compte

généralement seulement entre 1 à deux non répondants. Le retour des doctorants est très positif sur la qualité des formations dispensées. Chaque enquête sera adressée à l'intervenant concerné.

Pour l'année à venir, le catalogue des formations 2021/2022 sera construit dès le mois de septembre afin de favoriser l'anticipation par les doctorants et de proposer des formations plus tôt dans l'année universitaire.

Il est également prévu de prendre en compte les demandes formulées par les représentants des doctorants au précédent conseil et les demandes remontées lors de l'évaluation HCERES, notamment en histoire du droit.

Il conviendra aussi de proposer à nouveau des formations en présentiel si les conditions sanitaires le permettent et un soutien au déplacement des doctorants dans ce cadre. Un plan individuel de formation est actuellement à l'étude au sein du futur Collège doctoral de Bretagne.

Madame Isabelle Bosse-Platière fait état d'un courriel qu'elle a reçu émanant de plusieurs doctorants qui s'étonnent notamment des équivalences qui sont plafonnées à 40h/100h. Ils évoquent notamment le module Jean Monnet qui ne serait pas comptabilisé au titre des formations proposées par l'école ou le collège, contrairement à ce qui aurait été décidé antérieurement. Madame Cicile-Delfosse rappelle que ce seuil de 40 % d'équivalence s'impose à l'école doctorale puisqu'il s'agit d'une norme émanant de l'Ecole des docteurs et s'appliquant à toutes les ED ; elle souligne par ailleurs son bien-fondé : encourager les doctorants à choisir dans un catalogue riche (celui de l'école doctorale et celui du collège) des formations qui leur sont spécifiquement dédiées dans le cadre la consolidation de leurs connaissances et compétences. Cette règle est portée à la connaissance des doctorants dès leur première rentrée et figure dans livret des doctorants qui leur est remis. Elle propose de se renseigner en ce qui concerne la comptabilisation des heures suivies dans le cadre du module Jean Monnet. Les doctorants regrettent également dans ce courrier des candidatures restées sans réponse et des refus d'inscription. La gestionnaire propose d'être plus vigilante à l'avenir ; toutefois un seuil de 30 doctorants maximum par formation est en général retenu.

8. Organisation de la Master Class

La MasterClass est fixée au 10 et 11 décembre 2021, en espérant que la situation sanitaire permettra son déroulement en présentiel. Elle aura lieu à Vannes. Madame Lotti en lien avec

Madame Meudic et Madame Cicile-Delfosse va lancer l'organisation matérielle en s'appuyant sur les devis qui avaient été faits en 2019. La participation d'une cinquantaine de doctorants est envisagée. Madame Brigitte Lotti rappelle qu'il y avait eu de nombreux désistements de dernière minute en 2018 ; il faudra donc trouver cette année le moyen d'y remédier.

9. Informations budgétaires

Madame Cicile Delfosse rappelle que le budget actuel de l'école doctorale est important car il comprend la dotation annuelle accrue des reliquats dus à l'absence de Master Class et quasi-absence de formations en 2019 et à la crise sanitaire. La question du traitement des reliquats au 31 décembre 2021 se pose alors que l'actuelle période quinquennale s'achève.

A ce sujet, le comité doctoral Bretagne-Pays de Loire a, dans sa séance du 1er juillet 2021, pris les décisions suivantes :

« 1- Réattribution des reliquats des dotations 2017-2021 des ED et Pôles aux 2 futurs dispositifs doctoraux (le partage se fera au prorata du nombre de doctorants dans les deux Régions). L'utilisation précise de ces reliquats sera décidée par chaque Comité doctoral régional.

2- L'arrêt des comptes financiers au 31/12/2021. Il n'y aura donc pas de reports de crédits possible de 2021 vers 2022. Ainsi les montants définitifs de reliquats seront connus début 2022, et leur réattribuer pourra se faire à compter du budget 2023 ».

L'école doctorale ne bénéficiera donc plus des reliquats pour l'exercice 2022 et ne connaît pas encore les modalités de leur réattribution sur l'exercice 2023.

10. Composition jury de thèse

Madame Cicile-Delfosse revient sur la question de la composition des jurys de thèse discutée lors du conseil du 8 mars dernier après avoir, comme convenu, pris l'attache de la direction de l'ED MathSTIC. Le règlement intérieur de cette école prévoit en effet que le jury doit être composé :

« pour moitié de professeurs ou directeurs de recherche (ou équivalents) et compter au moins un enseignant-chercheur ou chercheur membre d'un des établissements co-accrédités de l'école doctorale MathSTIC.»

Pour l'école doctorale DSP, le conseil confirme donc la recommandation suivante : « *il est recommandé d'avoir au moins un membre de l'Université délivrant le doctorat dans les compositions de jury de soutenance de thèse* ».

11. Vie des sites

La rentrée des doctorants s'est déroulée au printemps sur le site du Mans.

Le séminaire doctoral a pu être organisé en présentiel sur le site de Rennes le 10 juin dernier, avec les étudiants en Master 2 et quelques doctorants sur le thème de « La proportionnalité ».

L'ordre du jour étant épuisé, le Professeur Cicile-Delfosse remercie l'ensemble des membres du conseil et clôt la séance à 12h40. Un conseil sera organisé dès la rentrée de septembre.